



Donation de biens immobiliers entre pacsés

Par **fredou**, le **04/11/2008** à **11:58**

Je suis propriétaire d'une maison estimée à 170000 € (avec un crédit) et mon compagnon propriétaire d'un appartement estimé à 90 000 €. Nous voulons donner à chacun la moitié de nos biens respectifs. Pour ce faire, nous souhaitons nous "pacser". Quels seraient les frais afférents à ces donations ?